



PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

JÉUNES - 26 ANS



- ✓ Recrutez un jeune en mettant en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.
- ✓ Bénéficiez d'une aide à l'embauche.

LE SAVIEZ-VOUS ?

36 032
demandeurs d'emploi
de moins de 26 ans *
sur le territoire
des Pays de la Loire
* données fin décembre 2020

+ 11,1% ↗
sur un an

Pour renverser cette tendance, l'Etat a développé **un plan de soutien massif à l'emploi des jeunes baptisé #1Jeune1Solution**. En France, ce sont plus de 7 milliards d'euros qui sont investis dans les différents dispositifs.

Ce panel d'aides et mesures à destination des moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans inclus si la personne est en situation de handicap) existe pour vous permettre d'alléger le coût de votre recrutement.

Votre structure souhaite s'engager pour soutenir l'emploi des jeunes ?

Profitez-en ! Votre agence Pôle emploi est à votre disposition.

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

JEUNES - 26 ANS

#TousMobilisés

#1jeune1solution



L'objectif

Permettre à des jeunes* en recherche d'emploi ou de formation de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des **compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement** (savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels).

** jeunes de moins de 26 ans ou jusqu'à 30 ans inclus si la personne est en situation de handicap*



Les conditions à remplir

Le PEC repose sur un triptyque emploi-accompagnement-formation.

Vous devez être en capacité d'offrir un poste et un environnement de travail propices à une insertion durable dans l'emploi :

- ✓ **actions d'accompagnement** (aide à la prise de poste, aide à la construction du projet professionnel...);
- ✓ **actions de formation en interne ou en externe** (parcours d'accueil, remise à niveau, validation des acquis de l'expérience...);
- ✓ **désignation d'un tuteur** ;
- ✓ **remise d'une attestation** d'expérience professionnelle à l'issue du contrat.



Vos avantages

65%

de prise en charge
entre 20h et 30h de
SMIC brut

80%

si résidant en quartier prioritaire de la
politique de la ville (QPV) ou zone de
revitalisation rurale (ZRR)

de 6 à 9 mois jusqu'à 24 mois



#TousMobilisés
#1jeune1solution



Pourquoi recruter en PEC ?

- ✓ Avec le Parcours Emploi Compétences (PEC), vous permettez à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer professionnellement et vous bénéficiez d'une aide de l'État.
- ✓ Le PEC est un contrat aidé, pensé pour permettre aux personnes les plus en difficulté de s'insérer durablement dans le monde professionnel, au sein du secteur non marchand ou du monde associatif.
- ✓ Il donne le droit à un employeur du secteur non marchand de percevoir une aide en contrepartie de l'embauche. Ce montant dépend de la situation du demandeur d'emploi.



Parcours emploi compétences
→ **reste à charge**

Pour un CDD à 20h semaine avec un **salaire brut mensuel de 887€** **votre reste à charge mensuel** sera de :



Pour le recrutement d'une personne résidant en QPV ou ZRR (jeunes ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune de -26 ans ou jusqu'à 30 ans inclus si jeune en situation de handicap



Pour le recrutement d'un bénéficiaire des minima-sociaux



Pour le recrutement d'un demandeur d'emploi de longue durée

Pour un CDD à 30h semaine avec un **salaire brut mensuel de 1332€** **votre reste à charge mensuel** sera de :



Pour le recrutement d'une personne résidant en QPV ou ZRR (jeunes ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune de -26 ans ou jusqu'à 30 ans inclus si jeune en situation de handicap



Parcours emploi compétences → en pratique

CAS N°1



CAS N°2



CAS N°3



LE BÉNÉFICIAIRE

Ali a 22 ans, habitant de la commune, permis de conduire, non maîtrise du français

Vincent, 25 ans, habitant de la commune, non véhiculé, pas d'activité depuis 2018, habitant d'un QPV.

Marie, 32 ans, habitante de la commune, CAP employée de bureau, expérience en administratif sans emploi depuis 2 ans.

SES ATOUTS



capacité
d'adaptation

rigueur

travail en
équipe



sens de
l'organisa-
tion

autonomie

travail en
équipe



force de
proposition

gestion du
stress

projet de
CAP petite
enfance en
2020

LE CONTRAT

- 20 heures par semaine
- 9 mois renouvelés
- Prise en charge : 65% du SMIC

- 20 heures par semaine
- 12 mois renouvelés 2 mois suite à une expérience positive
- Prise en charge : 80% du SMIC

- 20 heures par semaine
- 12 mois
- Prise en charge : de 40 à 60% du SMIC

LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Apprentissage du français

Réinsertion dans la vie active
Reprise d'un rythme de travail
Remise à jour des compétences professionnelles

Formation «Le jeu et l'enfant» (CNFPT)
Travail en binôme avec enseignant (activité, surveillance)
Formation secouriste au travail